

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois  
En exercice : 15 le 15 mai à 20 heures 30,  
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 11 mai 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe**

**Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary**

Secrétaire : **POUPOT Mary**

Absents excusés :

**MARCHOU Marie** procuration à **LASFARGUE William**

**IMART Thierry** procuration à **PIGASSE Thomas**

**SEMENE Marie-Ange** procuration à  **Ducros Lucie**

Absent non excusé : **COULON Florian** pas de procuration

**Objet : convention de « partenariat » avec l'association Oral pour le festival FIFH (festival international du film sur les handicaps)**

Festival International du Film sur le Handicap, fondée et dirigée par Katia Martin-Maresco, est un événement cinématographique majeur, itinérant. Il se compose de sélections de courts métrages et de longs métrages, qu'ils soient des films de fiction ou des documentaires. L'objectif premier du festival est de favoriser les rencontres entre les spectateurs et les professionnels et passionnés du cinéma et de la culture, y compris des associations, entreprises et fondations, sur le thème de la différence et du handicap sous toutes ses formes.

La présente convention a pour objet de définir les termes et modalités du partenariat entre la Mairie d'Aigrefeuille et l'association Oral pour l'accueil de la projection d'un ensemble de court-métrage dans le cadre du Festival FIFH, labellisé Villes pour tous le dimanche 2 juillet.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Oral pour le festival international du film sur les handicaps jointe à la présente délibération

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 15 mai 2023

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,